



Puis-je signer un CDI tout en étant en CDD? Quand rompre?

Par **Sarah1987**, le **22/05/2013** à **15:43**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD (depuis 3 semaines) dans une entreprise jusqu'au 30 septembre 2013.

J'ai fait un entretien la semaine dernière pour un CDI et je l'ai réussi. Le début du contrat est prévu pour la mi septembre 2013. L'entreprise m'a proposé de signer le contrat de travail cette semaine.

Puis-je signer le CDI, tout en étant en poste? Serais-je obligé de rompre mon contrat dès la signature ou puis-je attendre?

Que dois-je faire?

Le poste en CDI correspond à mes attentes et à mon niveau d'études alors que celui en CDD est plutôt un emploi de subsistance.

Je vous remercie d'avance.

Par **P.M.**, le **22/05/2013** à **16:08**

Bonjour,

Rien ne vous empêche pendant un contrat de travail d'en signer un autre ou d'accepter une promesse d'embauche sachant que vous devrez rompre le CDD en respectant un préavis en l'occurrence de 2 semaines...